

Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité au 31 décembre 2023

Nature de l'opération	Date de l'AG	Échéance	Montant autorisé	Augmentation réalisée les années précédentes	Augmentation réalisée en 2023	Montant résiduel
1. Emission d'actions ordinaires pour attribution gratuite d'actions au personnel	08/06/2023	08/08/2025	10% du capital à la date d'attribution	Néant	Néant	Néant
2. Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers	08/06/2023	08/08/2025	148 824 €	Néant	Néant	Néant
3. Augmentation de capital ou émission de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription	08/06/2023	08/08/2025	2.000.000 € pour une augmentation de capital 140.000.000 € pour une émission de valeurs mobilières donnant accès au capital	Néant	Néant	Néant
4. Augmentation de capital ou émission de valeurs mobilières par offre au public ou offre public d'échange sans maintien du droit préférentiel de souscription et avec un droit de priorité	08/06/2023	08/08/2025	2.000.000 € pour une augmentation de capital 140.000.000 € pour une émission de valeurs mobilières donnant accès au capital	Néant	Néant	Néant
5. Augmentation de capital ou émission de valeurs mobilières par offre au public sans maintien du droit préférentiel de souscription	08/06/2023	08/08/2025	2.000.000 € pour une augmentation de capital 140.000.000 € pour une émission de valeurs mobilières donnant accès au capital	Néant	Néant	Néant
6. Augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription liée à une augmentation des titres à émettre	08/06/2023	08/08/2025	20% du capital par an maximum S'imputera sur la limite de 2.000.000 € pour une augmentation de capital visée au point 3	Néant	Néant	Néant
7. Augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription par offre public ou par placements privés	08/06/2023	08/08/2025	10% du capital maximum S'imputera sur la limite de 2.000.000 € pour une augmentation de capital visée au point 3	Néant	Néant	Néant
8. Augmentation de capital sans droit préférentiel en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital	08/06/2023	08/08/2025	10% du capital maximum S'imputera sur la limite de 2.000.000 € pour une augmentation de capital visée au point 3	Néant	Néant	Néant
9. Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission et attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes	08/06/2023	08/08/2025	2.000.000 € Le montant s'imputera sur la limite de 2.000.000 € pour une augmentation de capital visée au point 3	Néant	Néant	Néant
10. Augmentation de capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	08/06/2023	08/08/2025	148 824 € Pas plus de 4% du capital par an au jour de l'utilisation de la résolution	Néant	Néant	Néant